



## Déclaration liminaire Solidaires Finances Publiques CTL du 18 mai 2021

Monsieur le Président,

Le Comité Technique Local se réunit ce jour en seconde convocation suite au refus de siéger en première instance des élu(e)s de Solidaires Finances Publiques et de la CGT. En effet, la réduction, de la seule initiative de la Direction locale, des représentant(e)s du personnel, pourtant élu(e)s par plus de 80 % des agent(e)s du département de l'Aude, à une unité seulement par organisation syndicale représentative en présentiel est inadmissible et ne répond en rien aux critères de la démocratie sociale.

En conséquence, les élu(e)s Solidaires Finances Publiques qui assisteront ce jour à la session ne participeront pas au vote des sujets à l'ordre du jour.

En toute hypothèse, à quoi bon participer à un simulacre de concertation, puisque les votes des représentant(e)s du personnel ne seront pas pris en compte et la seule position de la Direction locale validée.

Les sujets à l'ordre du jour méritent pourtant davantage de considération de votre part.

En premier lieu, la création du SDIF à Carcassonne au 1<sup>er</sup> septembre 2021, bien entendu pour davantage de proximité et de technicité.

Balivernes que nous dénoncerons en séance.

Quant à la création de 2 nouveaux Conseillers aux Décideurs Locaux, la plaquette de propagande fournie à l'appui stipule qu'il s'agit de « renforcer le conseil et l'appui à la gestion des collectivités locales, particulièrement celles de taille modeste. »

Pourtant, le taux de satisfaction des prestations d'expertise et de conseils économique, financier et fiscal des ordonnateurs du secteur public local s'élève en 2020 pour l'Aude à 98 % pour les collectivités territoriales et 80 % pour les services préfectoraux.

Vous n'êtes pas censé ignorer ces chiffres en tant que Directeur Départemental des Finances Publiques.

Si le taux de satisfaction des services préfectoraux doit s'améliorer, puisque en baisse notable, il vous appartient de mener les actions correctives dans les services de Direction qui prodiguent ces expertises en établissant un diagnostic pertinent des motifs de cette dégradation.

Force est de constater que ce n'est pas en nommant des Conseillers aux Décideurs Locaux que cet indicateur va substantiellement progresser !

Quant aux collectivités locales, il est certes toujours possible de faire mieux, mais un taux de 98 % ne doit pas conduire à remettre en cause une organisation qui fonctionne (quasi) parfaitement.

C'est donc uniquement par dogmatisme que vous souhaitez détruire le réseau des trésoreries de proximité qui apportent un service public de très grande qualité.

Bien entendu, vous nous rétorquerez qu'il faut être moderne et que, désormais, des cadres de très haut niveau, bénéficiant d'une formation de 5 jours s'il vous plaît, seront au service exclusif des ordonnateurs pour permettre d'améliorer de 2 points le taux de satisfaction des ordonnateurs du secteur public local !



Toutefois, malgré ce dispositif alléchant et des primes conséquentes visant à appâter les gogos, il s'avère qu'aucun(e) encadrant(e) n'a répondu favorablement à l'appel à candidature départemental pour le poste situé à Limoux.

Quelle ingratitude tout de même de la part des cadres A du département de l'Aude !

Voilà qu'un poste d'expert de très haut-niveau, avec une formation ad hoc permettant au futur conseiller de répondre à toute sollicitation de collectivités, qui sont paraît-il demanderesses du fait de l'absence de proactivité des actuels comptables publics audois, est proposé et personne ne daigne répondre...

Il semble donc surtout que, malgré la débauche d'affichage propagandiste sur les bienfaits supposés qu'apporteront les Conseillers aux Décideurs Locaux, les agent(e)s des Finances Publiques ne sont pas dupes de cette supercherie.

La création de ces emplois fictifs ne répond à aucune demande des collectivités locales contrairement à ce qui est répété ad nauseam par les Directions générale et locale.

Et puisque ce poste n'est pas pourvu à ce jour, nous suggérons quelques pistes pour trouver le candidat idéal : un(e) contractuel(e) pourrait ainsi utilement être recruté(e). Peu revendicatif, payé moins qu'un cadre A débutant, formé en 5 jours aux arcanes de la comptabilité locale, de la fiscalité et de l'analyse financière, tâches si mal réalisées jusqu'à présent par des agent(e)s des Finances Publiques fonctionnaires, syndiqué(e)s et peu « proactifs ».

Sinon, ne négligez-pas la piste de l'apprenti(e) !

Corvéable à merci, rémunéré(e) quelques centaines d'euros par mois, vous pourrez de surcroît vous vanter une nouvelle fois de mettre le « pied à l'étrier » d'un jeune étudiant.

Enfin, la solution la plus économique consisterait à recruter un service civique puisque les centres des Finances Publiques voient leurs horaires d'ouverture au public diminuer année après année et que, bientôt, les exploité(e)s que vous utilisez sans vergogne en remplacement d'agent(e)s d'accueil, n'auront plus aucune utilité.

Il vaut mieux rire que pleurer de la mascarade que vous persistez à nommer « Nouveau Réseau de Proximité », dont personne, ni les élu(e)s, ni les usagers, ni les agent(e)s ne veut !

Le but ultime est bien sûr la volonté de destruction totale du service public des Finances dans le secteur local avant celui de la gestion fiscale.

De ce fait, dès aujourd'hui, un nombre croissant de collectivités du département de l'Aude ont recours à des cabinets d'audit pour la réalisation d'analyses financière et fiscale (payantes) d'un niveau bien inférieur à celles effectuées par les comptables publics. D'ores et déjà, KPMG et consorts se frottent les mains de cette politique irresponsable d'externalisation de cette mission essentielle.

La mise en place des Services de Gestion Comptable (SGC), préalable au transfert de la totalité de la gestion de la comptabilité locale au secteur privé, est archétypale de cette volonté de destruction : souffrance des agent(e)s (voir la situation au SGC de Carcassonne créé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021), abandon des collectivités et des usagers.

Voilà la politique que vous menez délibérément, en toute connaissance de cause.

Pour ces motifs, Solidaires Finances Publiques s'opposera en toutes circonstances, au soi-disant « Nouveau Réseau de Proximité », à la « démétropolisation » et autres forfaitures visant à la désagrégation de l'Administration des Finances Publiques !